



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 856-09-2013

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que :

Lors de sa séance ordinaire du 13 janvier 2014, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le **Règlement numéro 856-09-2013 modifiant le règlement numéro 856-2002, tel qu'amendé, afin de prolonger la durée du programme de revitalisation du noyau villageois - secteur Adamsville ;**

Prenez avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi, le jour de sa publication.

Tous les règlements de la Ville sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.

Donné à Bromont, ce 22^e jour de janvier 2014.

La greffière adjointe,

Stéphanie Déraspe, avocate